

## **La BEI renforce sa contribution à la politique énergétique de l'UE**

### **La politique de la BEI dans le domaine de l'énergie**

La question énergétique a été érigée en priorité au sein des politiques de l'UE et la Banque européenne d'investissement (BEI), la banque des projets européens, a également fait sienne cette priorité en inscrivant la promotion d'une énergie sûre, compétitive et durable parmi les axes majeurs de son Plan d'activité pour la période 2007-2009. Conformément aux orientations politiques de l'UE, cinq domaines ont été définis pour l'activité de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la recherche-développement et l'innovation (RDI) en matière énergétique, la sûreté et la diversification des approvisionnements internes (y compris les réseaux transeuropéens d'énergie – RTE-E) et externes (pays voisins et pays partenaires).

Dans le cadre de sa politique en matière d'énergie, la BEI a également fixé des objectifs spécifiques, à savoir :

- mettre à disposition un montant annuel global de l'ordre de 4 milliards d'EUR pour le financement de projets relevant d'au moins un des cinq domaines prioritaires énoncés ci-dessous ;
- à titre d'objectif annuel secondaire, allouer de 600 à 800 millions d'EUR pour le financement de projets relatifs à des énergies renouvelables ; en sus, 50 % des prêts de la BEI en faveur de la production d'électricité doivent aller à des projets qui font appel à des technologies basées sur les énergies renouvelables.

### **Un nouveau contexte politique**

Le Conseil européen qui s'est tenu à Bruxelles les 8 et 9 mars 2007 a adopté un plan d'action relatif à l'énergie pour la période 2007-2009 et a pris l'engagement que l'UE réduirait, d'ici à 2020, ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990. Le Conseil européen a également approuvé un objectif à caractère contraignant qui vise à ce que, à l'horizon 2020, 20 % de la consommation énergétique globale de l'UE soient couverts au moyen d'énergies renouvelables, avec, en outre, l'obligation d'atteindre une proportion d'au moins 10 % de biocarburants dans l'essence et le diesel consommés pour les transports. En outre, le Conseil européen a souligné la nécessité d'augmenter l'efficacité énergétique au sein de l'UE de manière à parvenir à l'objectif visé, à savoir réduire de 20 % la consommation par rapport aux projections faites pour 2020. Suite à ces décisions du Conseil, la Banque a décidé de renforcer sa contribution dans le domaine de l'énergie de manière à mieux soutenir la réalisation des nouveaux objectifs définis.

### **Une contribution renforcée**

Dans ce contexte, le Conseil des gouverneurs de la BEI, qui est composé des ministres de l'économie et des finances de l'UE, a approuvé en juin 2007 un certain nombre de mesures visant à renforcer la contribution de la BEI à la concrétisation des politiques de l'UE dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ; parmi ces mesures figure la mise en place d'un nouveau mécanisme pluriannuel de 3 milliards d'EUR financé sur les ressources propres de la Banque et qui vise, d'ici à la fin de 2013, à accorder dans les pays voisins, dans les pays ACP, en Afrique du Sud et dans les pays ALA des prêts permettant de promouvoir une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr.

En outre, les gouverneurs ont approuvé une série de critères de sélection pour le financement de centrales électriques alimentées au charbon ou au lignite, de manière à assurer que l'utilisation de combustibles à forte intensité de carbone reste compatible avec les objectifs globaux en matière d'émissions.

La Banque a également lancé des fonds carbone en collaboration avec la BERD, la Banque mondiale et la KfW et elle met actuellement au point un fonds de deuxième génération dont le but est de promouvoir le marché des crédits carbone à long terme, notamment après l'expiration du Protocole de Kyoto en 2012.

#### Énergies renouvelables

- considérer comme un minimum à atteindre l'objectif annuel secondaire actuel de la BEI qui consiste à allouer de 600 à 800 millions d'EUR à des projets relatifs à des énergies renouvelables ; en sus, 50 % des prêts de la BEI en faveur de la production d'électricité doivent obligatoirement aller à des projets qui font appel à des technologies basées sur les énergies renouvelables ;
- porter à 75 % au maximum la part du coût des projets ayant trait aux énergies renouvelables (notamment ceux faisant appel à des technologies émergentes) qui peut être financée par la BEI ;
- mettre au point des instruments financiers spécialement conçus pour le secteur des énergies renouvelables, y compris des mécanismes-cadres destinés aux investissements de petite dimension et recourir de manière croissante aux financements structurés (MFS et IFPR) et au capital-investissement ;
- actualiser et rationaliser les critères de sélection utilisés par la Banque à la fois pour les technologies parvenues à maturité et pour les technologies émergentes dans le domaine des énergies renouvelables, conformément aux nouveaux objectifs de l'UE en la matière.

#### Efficacité énergétique

- prendre en considération les aspects relatifs à l'efficacité énergétique dans tous les projets financés par la Banque, dans le but de promouvoir l'adoption des solutions les plus efficaces sur le plan énergétique ;
- porter la part que peut habituellement financer la BEI à 75 % au maximum du coût total pour les projets qui permettent d'aboutir à une réduction de la consommation énergétique d'au moins 20 % ;
- amplifier le financement de projets à haut rendement énergétique, en particulier les projets réalisés par le secteur public et les petites et moyennes entreprises, mais aussi des projets liés au logement et à la production combinée de chaleur et d'électricité ;
- examiner les possibilités de synergies avec d'autres initiatives de la BEI telles que JESSICA, JASPERS et JEREMIE ;
- continuer à appuyer la modernisation des réseaux existants de production et de transport d'électricité, de même que d'autres investissements en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les transports et l'industrie.

Pour les trois autres domaines d'activité, les objectifs, qui ont été approuvés en novembre 2006, sont les suivants :

#### Recherche-développement et innovation

- Soutenir les plates-formes technologiques européennes axées sur les infrastructures pour les secteurs de l'énergie et de la recherche. Grâce à des instruments de financement adaptés, la BEI est en mesure de financer des projets de recherche-développement et d'innovation à haut risque dont les promoteurs n'avaient vraisemblablement pas accès jusque-là à ses ressources ;
- soutenir la RDI dans le domaine du piégeage et du stockage de carbone et la mise au point d'installations pilotes, ainsi que les grandes infrastructures européennes de recherche dans le secteur de l'énergie.

#### Diversification et sûreté de l'approvisionnement interne

- Soutenir des projets favorisant la diversification des sources d'énergie à l'échelle de l'UE, en particulier :
  - des projets qui relèvent des réseaux transeuropéens d'énergie ;
  - des réseaux d'électricité et de gaz ;
  - des installations de stockage du gaz et du pétrole ;
  - des centrales électriques.
- Être plus sélectif dans le financement de projets de centrales électriques au charbon ou au lignite au moment où les plans énergétiques nationaux pour l'avenir sont élaborés et approuvés au niveau de l'UE, et prendre en compte la question de la sûreté de l'approvisionnement énergétique.

### Sûreté de l'approvisionnement externe et développement économique

- soutenir l'objectif visant à créer avec les pays voisins une communauté paneuropéenne de l'énergie ;
- renforcer la sûreté des approvisionnements énergétiques de l'UE ;
- développer la réserve de projets contribuant à la lutte contre les dérèglements climatiques ;
- améliorer l'accès des populations à des sources d'énergie modernes ;
- promouvoir une utilisation moderne et efficace de l'énergie et des solutions énergétiques durables dans les pays en développement.

### **Mécanisme pour une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr**

La BEI a mis en place un mécanisme pluriannuel de 3 milliards d'EUR visant à appuyer, jusqu'à la fin de 2013, des projets (approuvés au cas par cas par son Conseil d'administration) réalisés dans les pays voisins<sup>1</sup>, les pays ACP, en Afrique du Sud et dans les pays ALA et qui contribuent à la promotion des énergies durables et à la sûreté de l'approvisionnement énergétique de l'UE. Ce mécanisme serait essentiellement utilisé dans les cas où la Banque n'a pas besoin de la garantie communautaire pour atténuer des risques souverains ou politiques afin de préserver sa note de crédit (par exemple dans les pays ayant valeur d'investissement ou lorsqu'une sûreté appropriée peut être fournie). En revanche, les ressources relevant des mandats de prêt extérieurs seraient utilisées lorsque la garantie communautaire est nécessaire pour atténuer les risques souverains ou politiques (essentiellement dans des pays moins bien notés) ou pour appuyer des projets dans d'autres secteurs.

Le mécanisme proposé contribuerait par conséquent à optimiser l'utilisation des ressources relativement limitées qui bénéficient de la garantie communautaire tout en rehaussant la visibilité de l'action de l'UE contre les changements climatiques et en faveur de la sûreté de l'approvisionnement énergétique. Les principaux types de projets admissibles à ce mécanisme sont ceux qui ont trait aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, au piégeage, au transport et au stockage de carbone, ainsi que les investissements qui contribuent de manière significative à la sûreté de l'approvisionnement énergétique de l'UE. Le mécanisme ferait l'objet d'un examen à mi-parcours en 2010.

### **L'activité en 2006**

En 2006, la BEI a signé des prêts pour un total de près de 3 milliards d'EUR en faveur de projets réalisés au sein de l'UE dans le secteur de l'énergie. Hors de l'UE, 1 milliard d'EUR environ ont été consacrés à des projets énergétiques, en Turquie, dans les pays partenaires méditerranéens et dans ceux de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique.

Les projets concernant les énergies renouvelables signés dans l'UE ont totalisé 456 millions d'EUR en 2006, ce qui porte le volume des prêts accordés par la BEI en faveur des énergies renouvelables sur les cinq dernières années à plus de 2,2 milliards d'EUR au total.

Les signatures concernant les réseaux transeuropéens d'énergie en 2006 représentent un total de 321 millions d'EUR. La réserve de projets à signer au premier trimestre de 2007 est importante et la BEI devrait atteindre sans difficulté son objectif annuel de 500 millions à 1 milliard d'EUR d'investissements dans ces projets énergétiques paneuropéens.

Dans l'étude qu'elle a consacrée en 2006 au financement des réseaux transeuropéens d'énergie, la Commission a salué l'action menée par la BEI en appui aux financements communautaires de projets énergétiques paneuropéens. Les lignes directrices pour les réseaux transeuropéens d'énergie, actualisées par la Commission en septembre 2006, mentionnent 42 projets étiquetés comme « projets de réseau transeuropéen d'intérêt commun ». La BEI est partie prenante à la plupart des projets paneuropéens prioritaires dans le secteur du gaz et elle espère jouer à l'avenir un rôle accru, pour ce qui concerne en particulier les investissements dans l'électricité.

---

<sup>1</sup> Selon la terminologie relative aux relations extérieures de l'UE, les pays voisins sont les suivants : Algérie, Arménie, Autorité palestinienne, Azerbaïdjan, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Moldova, Syrie, Tunisie et Ukraine.

## Quelques projets clés

### La centrale héliothermique ANDASOL (Espagne)

Ce projet est la première application à grande échelle de la technologie des centrales thermiques solaires à concentration dans l'UE. La centrale en question va être construite dans une large vallée au nord de la Sierra Nevada, à une soixantaine de kilomètres au sud-est de Grenade. Cette région bénéficie d'un ensoleillement annuel moyen relativement élevé, de la disponibilité de nappes phréatiques pour le refroidissement des installations et d'un accès aisé au réseau d'électricité à haute tension. Le projet repose sur une nouvelle génération de capteurs solaires paraboliques.

Il va dans le sens de la politique énergétique européenne puisqu'il exploite des sources locales d'énergie renouvelable et contribue aux efforts déployés aux plans national et européen pour lutter contre les dérèglements climatiques. Il devrait en outre servir de vitrine pour une nouvelle génération de centrales solaires à concentration et plusieurs de ses composantes justifient un soutien au titre de l'initiative « Innovation 2010 » de la BEI.

### L'interconnexion gazière Turquie-Grèce

Signé en février 2006, un prêt de 22 millions d'EUR de la BEI à la compagnie nationale du gaz de Grèce (DEPA) est venu faciliter le financement de la construction et de l'exploitation d'un gazoduc de 85 kilomètres qui reliera les réseaux gaziers grec et turc, entre Komotini en Grèce et Kipi à la frontière gréco-turque.

Appartenant aux réseaux transeuropéens d'énergie, ce projet a été désigné comme prioritaire et d'intérêt européen commun ; il vise à permettre l'importation de gaz naturel de Turquie ou d'autres pays afin d'améliorer la sûreté d'approvisionnement de la Grèce et de doter le pays de capacités qui rendraient possible, à l'avenir, le transit de gaz vers des pays voisins.

*Pour plus d'informations sur la BEI, prière de consulter le site Internet [www.bei.org](http://www.bei.org).*

*Contacts pour la presse : Bureau de presse : [presse@bei.org](mailto:presse@bei.org), tél. : +352 43 79 21 00, télécopieur : +352 43 79 21 99*  
*Questions générales : Infodesk de la BEI, [info@bei.org](mailto:info@bei.org), tél. : +352 43 79 31 00, télécopieur : +352 43 79 31 99*